



RÉUNION du Comité d'Etablissement DT Ile de France

CE du 18 Février 2010

LES REPRÉSENTANTS DE LA CGT :

Elus Titulaires :

DEBAR Philippe
FORTUNE Laura
PALAU Jean-Marc
GERBER Serge
PORET Magali

Elus Suppléants :

THOMAS Corine
BOUILHAC Christian
GELASSE Marie-Josée
PADONOU-LOKO Emmanuelle
LECONTE Jean-Marc

Représentant Syndical CGT :

JAFFEUX Jean-Pierre RS

Principaux points à l'ordre du jour :

- 1) Un nouveau suicide à l'UI Paris, ça suffit !!!
- 2) Relocalisation boutique Villejuif.
- 3) Nouveau transfert d'activité de l'UIA vers ROSI.
- 4) Info sur la sous traitance sur la DT IdF.
- 5) Sous traitance : l'exemple de Téléperformance.
- 6) Activité des médecins.
- 7) ASC.
 - a) Remplacement membre CGT sous com vacances.
 - b) Famille : faut-il supprimer les aides ? Échos de la Province...
- 8) Le 23 mars, défendons nos retraites, nos salaires, l'emploi !!!

Un nouveau suicide à l'UI Paris, ça suffit !!!

Déclaration préalable de la CGT :

« Les suicides se poursuivent à France Télécom, plusieurs depuis le début de l'année, même sans l'échos des médias, un suicide est dramatique et nous scandalise toujours autant. Un collègue de l'UI Paris s'est donné la mort ce week end, la CGT présente à sa famille ses condoléances, et exige que France Télécom change sa façon de manager son personnel, pour que celui-ci ne se donne pas la mort à cause de son travail.

Aucune communication de l'entreprise n'a lieu sur ces dramatiques événements, c'est scandaleux.

Assurément, on n'est pas dans le nouveau France Télécom, les mauvaises conditions de travail, le stress accumulé, la non écoute de l'employeur, le management de l'entreprise, par la terreur des fois, ça suffit !!!

Nous demandons que notre CE observe une minute de silence. »

Avant l'intervention de la CGT, le président du CE (le DT IdF) déplorant ce suicide, a aussi proposé une minute de silence.

Les participants au CE ont observé une minute de silence.

Nouveau transfert d'activité de l'UIA vers ROSI. Avec le projet de rattachement du Département RHN de l'UIA Paris à IBNF

Que dire sur cette information qui n'est finalement qu'une question de logique ?

Le département RHN de l'UIA Paris rend compte à IBNF et ses objectifs sont donnés par IBNF. Nous ne nous opposerons pas frontalement à ce rattachement hiérarchique, qui n'impacte ni le métier, ni les horaires, ni les lieux de travail

L'information a permis d'apprendre que des pilotes situés en province étaient rattachés à l'UIA et de fait impactés par le projet.

Nous ne reviendrons pas sur un certain soulagement des personnels de quitter l'UIA, ou plutôt sa direction, qui a souvent provoqué des débats animés au sein de notre CE.

Une question tout de même : Ne sommes nous pas devant le dépeçage de l'UIA au profit des Divisions Nationales et des UI, un petit peu comme la vente à la découpe de certains immeubles parisiens ? Malgré les dénégations de la Direction, nous serons attentifs sur les prochains projets concernant l'UIA Paris.

Relocalisation boutique Villejuif sur le centre commercial du Kremlin Bicêtre.

Une fois de plus le dossier présenté est incomplet notamment la partie économique qui est absente. Pour la CGT l'écart de + 5 pour les effectifs n'est pas comblé par de nouvelles embauches mais sera au bout du compte comblé par des salariés issus d'autres boutiques. Cela amènera inévitablement une dégradation des conditions de travail et une augmentation des pressions des salariés des boutiques concernées.

Pour la CGT, la création d'emplois sur l'ensemble des métiers des Agences Distributions de la DT IDF est nécessaire et urgent. Cette nouvelle boutique est au concept Next donc on devrait retrouver trois CT (*conseillers techniques*) à l'espace service, or, l'AD PP ne prévoit que 2 CT dans l'effectif cible de cette boutique. Comment va-t-on palier à la plage d'ouverture de la boutique ? Idem pour les congés et les formations ?

Nous sommes intervenus sur le fait qu'il est nécessaire que les élus du CE puissent avoir un suivi sur les dossiers d'ouvertures ou relocalisations afin d'avoir une lisibilité sur le comblement des effectifs cibles tel qu'ils ont été définis au moment de la présentation du dossier.

La CGT conteste vivement l'argument de relocalisation de cette boutique qui met en avant une clientèle à faible revenu. Tous les citoyens riches ou pauvres ont le droit d'avoir à proximité de chez eux une boutique de FT.

En conclusion, les réponses apportées par l'entreprise n'étant pas à la hauteur, les élus ont émis, à l'unanimité, un avis négatif.

Activités des médecins et leur répartition sur la DT IDF

Malgré le refus de l'agrément du service de santé au travail par le ministère du travail le 22/12/2009, malgré la situation sociale catastrophique du personnel mise en lumière par de nombreux drames, la DT IDF n'apporte aucune amélioration au fonctionnement du SST.

Les recommandations du ministère disaient notamment : « Une telle organisation doit permettre sur tout le territoire national et en continu, au sein de chaque établissement de faire correspondre à une même collectivité de salariés un secteur médical doté des ressources médicales ».

Pourtant un médecin a des salariés dans 10 unités différentes réparti sur 3 départements !!!!

Plus loin le ministère du travail disait : « le contrôle social connaît également des dysfonctionnements, dans de nombreuses régions (dont idf), les CE ne sont pas mis en mesure de remplir leur mission de surveillance, car ils ne disposent pas d'une visibilité suffisante de l'activité et de l'organisation de l'ensemble des centres médicaux relevant de leur compétence ».

Le document présenté aux élus aujourd'hui n'inverse pas la tendance

- malgré beaucoup de mouvement de médecins ces 2 dernières années (2 médecins partis en 2008, 2 autres en 2009, 4 arrivés en 2009) nous n'avons pas de comparaison avec les années antérieures.
- nous ne savons pas quelles sont les médecins à temps partiel, à temps complet ; les médecins en CDD ou en CDI.
- nous n'avons pas les effectifs hors DT affectés aux différents médecins.

L'amélioration du fonctionnement du SST appelle des mesures concrètes, la préservation de la santé des salariés doit être une priorité.

FT dans sa réponse, annonce, qu'un nouveau débat aura lieu lors d'un prochain CE. Qu'il s'agit juste aujourd'hui de donner la répartition des personnels par médecin... Dommage de perdre tout ce temps...

Remplacement d'un membre CGT sous com vacances

Les élus du CE ont élu à l'unanimité Alain Bernier (CGT) à la sous commission vacances du CE



8 mars 2010

SUPPRESSION DES ÉCARTS DE SALAIRE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Obligation avant le 31 décembre 2010

EXIGEONS PARTOUT DES NÉGOCIATIONS !

Loi DU 26 MARS 2006
ARTICLE L.2242-7 du Code du Travail



Sous-traitance : l'omerta

Après plusieurs demandes maintes fois rejetées, la direction de la DT Ile de France a enfin inscrit à l'ordre du jour une information sur l'état de la sous-traitance sur son périmètre. Cela paraît peut être d'une bonne intention, poussée en cela par le code du travail qui fait obligation à l'employeur de traiter de ce sujet dans le CE. Ce point sur la sous-traitance avait déjà été inscrit à l'ordre du jour du CE de janvier. Face à un dossier complètement creux, les élus du CE avaient demandé et obtenu son report. Le point revient au CE de février avec le même dossier, les mêmes éléments, seule la pagination a été modifiée. En termes clairs, cela s'appelle du « foutage de gueule ».

Rien sur la sous-traitance en AVSC, rien en AE, rien à l'UAT, rien au CSE, alors que tout le monde sait que dans ces secteurs d'activité la sous-traitance est très importante. Le directeur de la DATH reconnaît un taux de sous-traitance de 65 à 70% dans les UAT.

Les seuls éléments communiqués concernent les 5 UI de la DT où la sous-traitance représente entre 30 à 35%. Mais de quelle sous-traitance parle-t-on et sur quelle activité ? Est-ce uniquement sur l'activité Grand Public ? Mais qu'en est-il sur l'Intervention Entreprise, les PABX, le Réseau Structurant, la Publiphonie ?

Face à ce mur de silence, les élus du CE ont demandé le vote d'une résolution pour que le CE mandate un expert de façon à faire le bilan de la sous-traitance, **de toute la sous-traitance**. Dans un premier temps le président du CE a refusé de la faire voter, avant de se raviser, les élus menaçants de faire constater un délit d'entrave au fonctionnement du CE.

La résolution mandatant le CE pour procéder à une expertise sur la sous-traitance a été votée par l'ensemble des élus.

**Pour un nouveau contrat social, pour un nouveau dialogue social,
les directions de FT doivent passer des mots aux actes !**

Un bon moyen de diminuer la sous traitance : l'intégration dans FT !!!

Le groupe Téléperformance, leader mondial des centres d'appels a lancé un plan de restructuration depuis juin 2009.

Ce dernier prévoyait 475 licenciements et la fermetures de 3 centres d'appels en Ile de France (Montigny, Pantin, Paris) et 35 suppressions de postes à Lyon.

Selon la direction de Téléperformance, le donneur d'ordre Orange ne veut plus de service clients en Ile de France.

Aujourd'hui, la lutte des salariés contrarie et retarde ce projet.

La responsabilité de cette situation est autant la responsabilité de téléperformance, qui par une course effrénée à la productivité néglige la qualité et détruit toute humanité, que celles des donneurs d'ordres qui imposent des exigences de plus en plus irréalistes.

Orange à, depuis de nombreuses semaines, bloqué les flux d'appel vers Montigny, sous des prétexte fallacieux, afin d'aider téléperformance à briser les luttes des salariés de ce site.

A ce jour, téléperformance préfère payer son personnel à rester chez lui, grâce à la collaboration d'orange....

**La CGT rappelle son exigence de réinternalisation des activités,
et d'offrir la possibilité aux salariés des entreprises sous-traitantes d'intégrer notre entreprise.**

Famille : faut-il supprimer les aides ?

Échos de la Province...

Nous apprenons que, dans plusieurs CE, des coalitions d'élus se sont montées afin de détruire les mesures en faveur des familles précédemment mises en place sous l'impulsion de la CGT.

Ainsi, dans les CE de la DT Centre Est (*Lyon ; Clermont*), de la DT Sud Ouest (*Bordeaux, Poitiers*) les élus SUD, CFDT, FO et CGC ont réduit fortement les aides du CE (*notamment sur les prestations vacances adultes*) en limitant celles-ci aux seuls ouvriers du CE.

Que vous partiez seul, avec votre conjoint, avec vos enfants, l'aide sera désormais quasiment la même. !!! La plus basse !!! Celle-ci ne prenant plus en compte l'ensemble des coûts mais seulement ceux du seul ouvrier !

Dans d'autres CE, comme celui de la DT Marseille, une majorité coalisée FO CGC CFTC CFDT (*avec souvent l'appui d'élus SUD*), a transformé la plupart des prestations en bons d'achat aux seuls ouvriers. (*Ce qui leur vaut de fantastiques redressements fiscaux de l'URSSAF...*).

Sur la DT Sud (*Montpellier Toulouse*) la quasi-totalité des prestations vacances et loisirs ont été remplacées par un panier de prestations aux seuls ouvriers. Toujours grâce à une coalition d'élus CFDT FO Sud contre la CGT.

Toutes ces mesures prises par ces (*étranges ?*) coalitions ne visent qu'un but : celui de transformer le rôle du CE en distributeur aux seuls salariés de France Telecom (*l'ouvrier*) de la contribution patronale. Fini les aides prenant en compte la composition de la famille.

Bien sûr toutes les mesures prises envers les retraités ont été réduites voire supprimées par ces coalitions...

Ces mesures nient du même coup tout rôle social, et la place de la famille se trouve effacée. FT est pourtant loin de compter une majorité de célibataires ! On compte en effet plus de 75% d'ouvriers de FT qui ont un ou plusieurs ayant droit (*conjoint, enfants*) !!!

Alors que le premier rôle d'un CE est de faciliter le droit aux vacances du salarié et de sa famille, son droit à la culture, aux loisirs et aux sports etc. la manière de gérer les ASC dans ces différents CE est très réductrice.

Cela revient à faire jouer au CE le rôle de complément de salaire au seul ouvrier pour la plus grande satisfaction de l'employeur !

Cette situation est-elle un hasard, une « *erreur* » d'élus désirant plus casser ce que la CGT a réussi à bâtir, bien souvent avec certains d'entre eux ? Que faut-il penser du grand écart de SUD entre son attitude au CCUES et celle de ses élus dans ces CE ?

Est-ce une stratégie électorale ?, ou est-ce une orientation très claire de la gestion des ASC ? L'avenir nous le dira.

La CGT elle ne déviara pas de son engagement à défendre l'ensemble des droits à la famille, autour de tous les ouvriers, actifs et retraités, dans toutes les structures où elle dispose d'élus. Mais qu'en pensent les salariés eux-mêmes, sont ils prêts à suivre, sont ils prêts à abandonner les aides de leur CE prenant en compte les conjoints et enfants ???

Le 23 mars : défendons nos retraites, nos salaires, l'emploi...

Par la grève ; par les manifestations, exigeons avec la CGT :

- Le maintien du droit au départ à 60 ans, 55 ans pour les travaux pénibles. Ce n'est pas parce qu'on vit plus vieux (*et pas tous...*) qu'on doit travailler plus longtemps !!! (*Les richesses, massives créées dans notre pays doivent profiter au plus grand nombre et non aux seuls actionnaires !!!*).
- Garantie du départ à taux plein (*75% du dernier revenu (primes comprises) pour les AFO ; moyenne des 10 meilleures années pour les ACO*). Les pensions doivent être revalorisées suivant les salaires.
- Le maintien et la consolidation du système de répartition.
- Un financement revu, en augmentant la contribution patronale. De 1980 à 2006 la part des richesses créées en France allant aux salaires a baissée de 11 points (69 à 58%), alors que celle allant aux profits a augmentée de 12 points (*de 24 à 36%*).
- L'assiette des cotisations sociales des entreprises, actuellement prises sur la seule masse salariale, doit être revue et élargie à l'ensemble des richesses créées (*notamment la part des actionnaires et celle de la spéculation financière*).

Mais aussi nous lutterons pour :

- L'augmentation des salaires et pensions.
- Des recrutements dans tous les services.
- L'amélioration de nos conditions de travail.

Les propositions de Sarkozy et de ses alliés (*affichés ou masqués*) ne sont rien d'autre que celles du MEDEF ! Elles visent à faire payer les salariés et les retraités pour augmenter les profits des capitalistes. Elles n'ont rien d'innovant, ce sont les mêmes recettes depuis des années, elles ont montré leur inefficacité, et leur dangerosité !

En étant massivement dans l'action, par la grève et dans les manifestations, les salariés à l'appel des organisations, CGT, CFDT ; Solidaire (*SUD*) ; FSU ; UNSA... s'opposeront aux mesures rétrogrades comme celle de l'allongement du nombre d'année de cotisations pour une retraite dont les revenus ne cessent de diminuer.

